FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 JUIN 1861.

UN DESCENDANT DU ROI CANDAULE.

V

Fernand conduisit donc sa femme à l'Opéra. Puisque cette résolution, si contraire à ses projets primitifs de réforme absolue, était pour lui une simple question de vanité, il dut être enchanté de la sensation que produisit la beauté vraiment exceptionnelle d'Antoinette. Tous les regards, toutes les lorgnettes furent bientôt braqués sur la loge dont elle occupait le devant, à côté de la baronne de Liechtenfell. Les questions s'entrecroisaient dans la salle à propos de cette apparition :

—Quelle est donc cette charmante femme ? D'où vient-elle ? A qui est-elle ?

—Fernand, qui se donna naturellement de la curiosité générale, s'empressa de mettre fin à toute incertitude en affectant de se pencher de temps en temps vers Antoinette pour lui parler familièrement. On ne pouvait se tromper à ces façons de propriétaire.

—C'est la femme de M. de Martigny, dit-on.

—Peste ! il n'a pas eu la main malheureuse !

—Il a l'air très amoureux et très fier d'elle.

—Ma foi ! il y a de quoi ! Quelle ravissante créature !

Les anciens amis de Fernand étaient stupéfaits, eux qui, sur le récit d'Adalbert, croyaient tous à la vieillesse, à la gaucherie, à l'épouvantable laideur de la provinciale qu'avait épousée Fernand.

—Ah ! il s'est moqué de nous ! se disaient-ils, cela crie vengeance !

Ce soir là, les visites furent plus nombreuses que jamais dans la loge de la baronne. On voulait admirer la merveille de près. Les amis de Fernand se donnèrent le malin plaisir de se faire présenter par lui à Antoinette. Ils pensaient taquiner sa jalousie par cet empressement, car la jalousie, une atroce jalousie, avait pu seule lui faire dérober un pareil trésor à leur admiration. Ils furent donc très étonnés de le voir accepter leurs félicitations d'un air passablement triomphateur. Ils ne comprenaient plus rien à sa conduite.

Antoinette répondit à leurs compliments de présentation avec grâce tout à la fois et simplicité, et prit part à la conversation générale avec cet esprit naïf et sans prétention qui est le meilleur de tous les genres d'esprit.

Dès ce soir là elle fut donc proclamée la femme la plus charmante de Paris.

Il y a toujours à Paris une centaine de femmes, pour le moins, dont chacune est réputée la plus jolie, ou la plus belle, ou la plus spirituelle.

M. Emile de Cœurville, le jeune officier de marine dont la baronne avait vanté à Antoinette la bravoure, l'esprit, la tenue modeste, la beauté mâle, les actions d'éclat, les petits talens de société, la décoration si précoce et la balafre sur la joue, M. Emile était au nombre des visiteurs, et Antoinette ne put s'empêcher de trouver qu'il justifiait parfaitement cette brillante apothéose.

Cependant la représentation finit (nous ne disons pas *Guillaume Tell*, dont on n'exécute jamais la fin). La baronne et Antoinette se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le bal de l'ambassade d'Angleterre, qui devait avoir lieu quelques jours après.

—Hé bien ! chère amie ? dit Fernand à sa jeune femme quand ils furent en route pour regagner leur hôtel, es-tu contente de ta soirée ?

—J'en suis ravie, mon ami, et je ne m'explique vraiment pas pourquoi tu disais tant de mal des théâtres.

Pourquoi !... répéta Fernand avec embarras, mais... c'était pour t'en faire mieux apprécier les plaisirs quand le moment serait venu.

—En ce cas tu as parfaitement réussi. Je me suis extrêmement amusée.

—Coquette, va !... c'est parce que tu as vu qu'on te trouvait charmante. Avoue le.

Du tout, monsieur !

Nous croyons qu'en faisant scrupuleusement son examen de conscience, Antoinette eût été forcée de convenir que l'amour propre entrait bien pour quelque chose, si peu que ce fût, dans le plaisir qu'elle avait éprouvé.

D'abord, continua-t-elle, l'aspect de la salle est très brillant et puis je trouve fort agréable ces visites qui se font de loge à loge pendant les entr'actes. enfin quelle adorable musique que ce *Guillaume Tell*. Je ne la connaissais encore qu'au piano.

—Ah ! mais aussi tu as eu de la chance pour ton début : du *Guillaume Tell*, rien que cela ! Si tu crois qu'on t'en donnera toujours de cette force !

—C'est bien beau en vérité, quoique le rôle d'Arnold m'ait paru un peu criard par moments.

—Un peu criard !.... répéta Fernand avec étonnement. Oui, en effet.... mais que veux-tu ? c'est la crie de temps en temps.... parce qu'on l'écoute.

—Quoi qu'il en soit, j'aurai grand plaisir à y retourner.

—Sois tranquille. Tu auras aussi ta loge un jour par semaine, car je ne veux pas que madame de Martigny s'amuse sans cesse aux frais d'autrui.

—Oh ! merci, mon ami, de cette bonne promesse ! Mais si le spectacle m'a charmée, je doute qu'il en soit de même du bal ; et, si tu veux m'en croire, nous trouverons un prétexte pour n'y pas aller.

—Y penses-tu ?... chose promise, chose due. Ah ! c'est pour le coup qu'on se moquerait de moi ! On ne manquerait pas de dire que je suis furieux de ton premier succès, et que je veux te remettre sous cloche. Je suis d'ailleurs que le bal te plaira autant que le spectacle, pour ne pas dire davantage. Tu verras.

—Il le faudra bien, puisque tu l'exiges.

M. de Mouville, l'oncle d'Antoinette, qui avait été stupéfait à l'annonce de cette partie d'Opéra, le fut bien plus encore lorsqu'il assista aux préparatifs du bal.

—Vous le voyez, cher oncle, lui dit en riant Martigny, je continue de suivre avec acharnement les excellents conseils que vous m'avez donnés pour le bonheur de votre nièce.

—Mes conseils ! mes conseils ! repondit en grommelant le vieux chasseur. Je ne vous en ai donné qu'un, et vous ne l'avez pas suivi : c'était de retourner à la campagne tandis que la chasse est encore ouverte.

—Bah ! de quoi vous plaignez vous ? J'ai abandonné à votre bras exterminateur tout ce qui vient de moineaux dans le jardin, et vous en faites chaque jour d'énormes hécatombes avec votre pistolet de salon. Je soutiens, moi, que ce genre de chasse est supérieur à tous les autres. Il y faut moins de fatigue et plus d'adresse. Ce moineau est certainement plus difficile à abattre à coups de pistolet qu'un chevreuil à coups de fusil. Comme ce n'est pas la valeur intrinsèque du gibier que considère un chasseur vraiment digne de ce beau titre, mais qu'en tirant dessus il n'a tiré que par l'amour de la gloire, l'abattement d'un simple roitelet doit lui paraître tout aussi glorieux que celui de la plus belle pièce de venaison. Le plaisir, n'est-ce pas, c'est de tuer ! Qu'importe donc ce que l'on tue, pourvu que l'on tue. Tirez vous de là !

—Ce ne serait pas difficile, s'il me convenait de répondre à de pareilles sorties. Je ne prétends pas toutefois que la chasse au moineau soit complètement à dédaigner. Elle a ses douleurs, ses attraits, ses angoisses, ses péripéties, ses déceptions, ses triomphes, ses émotions diverses, et par conséquent ses attraits. Je m'en contenterais donc, en attendant mieux ; mais c'est ce pauvre Stop qui fait vraiment pitié à voir. Croyez-vous qu'il puisse s'en contenter, lui ? Quand je pense qu'un chien de pareille race, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, un chien qui descend en ligne directe de la meute......

—De Nemrod lui même ?

—C'est possible, mais ses certificats généalogiques s'arrêtent à celle de Jean sans Terre.... Enfin, quand je pense qu'une si noble bête en est réduite à poursuivre les chats des environs, à se mettre en arrêt devant les grillons du jardin, à happer des mouches au vol et à forcer des souris, franchement cela crève le cœur !

—Que voulez-vous ! nous vivons dans un temps de décadence générale, et l'on a vu de nobles familles descendre encore plus bas. Rassurez-vous, du reste, vous lui fournirez bientôt l'occasion de se dédommager. En attendant, joignez le tir au vol des hirondelles à celui de vos victimes ordinaires, ce qui est le *nec plus ultra* de l'adresse, et laissez votre chère nièce jouir encore un peu des plaisirs de Paris.

Le soir du bal venu, la baronne vint prendre Antoinette pour l'accompagner dans un monde où sa jeune amie ne connaissait personne.

—Ah ! grand Dieu ! comme te voilà fagottée, ma pauvre enfant ! s'écria-t-elle en entrant dans le boudoir où Antoinette achevait sa toilette. Comment ! de simples jupes de tulle blanc ! et pas le moindre diamant ! Mais c'est trop primitif. C'était bon avant le déluge peut-être, mais il y faut maintenant un peu plus de façon.

Il est de fait que si la baronne péchait par quelque chose, ce n'était point par la simplicité, c'était par l'excès contraire. Sa toilette était éblouissante, mais qu'arrive-t-il en pareil cas ? c'est qu'au lieu de faire valoir la beauté, l'excès de la parure l'écrase.

La toilette d'Antoinette, au contraire, était d'une simplicité de bon goût qui touchait à l'art et qui eût fait ressortir sa beauté. Ses jupes de tulle blanc étaient relevées par une garniture d'azalées mauve. Des fleurs pareilles à celles de la robe garnissaient ses cheveux et retombaient gracieusement sur ses épaules. Enfin, plusieurs rangées de magnifiques perles entouraient son col et ses bras.

Malgré les instances de la baronne, Antoinette ne voulut rien ajouter à sa parure. Elle eut cédé volontiers à celles de Fernand, à qui la baronne avait fait partager ses doutes sur l'effet que produirait sa femme, mais il était trop tard, il fallut partir.

Antoinette entra dans le bal au bras de son mari, qui n'était pas très rassuré d'abord, mais qui finit par se redresser fièrement quand il entendit le murmure d'admiration que fit naître l'apparition de sa jeune femme. La sensation qu'elle produisit fut bien plus grande encore qu'à l'Opéra, car cette fois on pouvait admirer la grâce de toute sa personne en même temps que la beauté de sa figure.

Les deux amies prirent place à côté l'une de l'autre, et furent entourées aussitôt de toutes les connaissances de la baronne. Il est inutile de dire que M. Adalbert et les autres amis de Fernand furent des plus empressés. M. Emile de Cœurville fut le seul qui se tint d'abord à l'écart, ce qui est peut-être la meilleure manière de se faire remarquer. Mais il n'y mettait pas de calcul. La beauté d'Antoinette avait fait sur lui une impression profonde à l'Opéra. Il la revoyait ici plus charmante encore, et il éprouvait cette timidité qui résulte toujours d'un sentiment vrai. Il se bornait donc à la contempler de loin, sans oser s'approcher d'elle. Il s'y décida cependant, et, profitant d'un moment où elle était un peu moins entourée, il vint en hésitant l'inviter à danser.

Antoinette ne faisait que sourire des flatteries banales, voire même des déclarations plus ou moins déguisées que lui adressaient ses autres danseurs. Elle les trouvait fort insipides. Mais il n'en fut pas de même de M. de Cœurville. Il ne lui adressa pas le moindre compliment, à plus forte raison s'abstint-il de tout ce qui eût pu ressembler de près ou de loin à une déclaration. Aussi trouva-t-elle sa conversation très agréable et regretta même que le trop grand nombre de ses engagements ne lui permît pas de l'accepter plus souvent pour partenaire.

La baronne ne tarda pas de s'apercevoir qu'elle avait fait une sottise en produisant Antoinette dans le monde, car on la négligea singulièrement ce soir là au profit de son amie. Elle ne fut pas sans remarquer surtout l'émotion que la vue de cette rivale causait à M. de Cœurville, et nous ne voudrions pas jurer que des ce moment de vagues idées de vengeance ne trouvèrent pas cette tête frivole. La frivolité n'exclut pas toujours la méchanceté.

Quant au descendant du roi Candaule, il passa tout son temps à s'enivrer des louanges qu'il recueillait de tous côtés à l'adresse de sa jeune femme.

—Eh bien! lui dit-il en rentrant à l'hôtel, que penses-tu de ta soirée, chère amie ?

—Charmante ! délicieuse ! répondit Antoinette. J'étais loin de penser que le monde fût ainsi fait. On me l'avait représenté au couvent comme un lieu abominable, et toi-même tu me l'avais peint avec des couleurs peu attrayantes.

—Toujours dans le but machiavélique de te le faire mieux apprécier.

—Comment ! c'était là ton intention ? Oh ? comme les hommes sont fourbes ? On accuse les femmes de l'être, mais les hommes, à ce que je vois, leur en remontreraient encore.

—Je l'avoue, je l'avoue, répondit Fernand, avec un sourire nuancé de fatuité. La finesse des femmes est loin d'égaler la nôtre. Aussi la diplomatie ne se recrute-t-elle que parmi nous.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 8 juin 1861.

COTON—Les ventes annoncées s'élèvent à 300 balles. Les prix sont nominaux. C'est le dernier jour avant le blocus. Le stock de coton sur place est presque épuisé.

TABAC—Rien.

SUCRE ET MELASSE — Aucune transaction n'a été annoncée.

FARINE—La super fine se détaille à $9. On l'offre à $8, venant de la Levée.

MAIS 1[illegible] sacs à 80 cts, et 100 de mélangé blanc à 80 cts le boisseau.

SON—300 sacs à $1 50 les 100 livres.

AVOINE—1000 sacs à 65 cts le boisseau.

FOIN—Deux chargements de chaland (2100 balles en tout), à — le tonneau.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 37½ cts le gallon.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—759 barils à 25 c le gallon.

RESINE—400 barils No 1 à $2, et 3000 barils de commune à 50 cts le baril.

PORC—Le mess se détaille à $28 le baril.

BACON ET GRAISSE—Ces articles se détaillent aux prix antérieurs.

CAFE—Rien.

FRET—Toute la place pour Liverpool a été prise à 1¾ d le coton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Navire anglais Epaminondas, Heasley, Liverpool
espagnol Monserrat, Ygari, Liverpool
Goélette Venice, Hiobs, Mobile
anglaise Carrie Sandford, Haggett, Tampico
Major Barbour, Roberts, Havane
Steamer Mary E Keene, Richardson, Memphis

Arrivés samedi.

Steamer West, Hart, Arkansas
Child, DeHaven, Memphis

☞ Il n'y a pas eu d'arrivage hier.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 9 juin 1861.

Reçu : 171 bœufs du Texas, 239 moutons et 100 veaux. Vendu : 155 bœufs du Texas, 48 porcs et 1.2 veaux. A vendre sur place : 1681 bœufs du Texas, 1184 porcs, 5.5 moutons et 4.4 veaux. Nous cotons :

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité		— @ —
" " 2e "		— @ —
" du Texas, par tête, 1re qualité		20 00 @ 30 00
" " 2e "		12 00 @ 18 00
Veaux		7 00 @ 10 00
Moutons 1re qualité		4 75
" inférieurs		2 50 @ 3 50
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		8 00 @ 8 50
Vaches laitières, par tête 1re qualité		— @ —

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant :

Montant de primes non expirées le 31 mai 1860		$244,000
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1861		
Sur les risques d'incendie	$569,585 80	
Sur les risques des rivières	151,630 19	
Sur les risques des mers	156,5[illegible] 34	877,721 33
Total des primes		$1,121,724 33
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1861	246,060 00	
Primes remboursées	24,160 38	270,220 38
Montant net des primes le 31 mai 1861		$851,204 00
Pertes payées dans la même année		
Sur les risques d'incendie	$490,587 36	
Sur les risques des mers	4[illegible],419 70	
Sur les risques des rivières	45,[illegible] 69	
	$5[illegible] 75	
Remboursé 10 pour cent	10,350 76	
Réassurances, taxes, frais		
Profits et pertes, intérêt en moins	$52,517 98	656,431 50
Bénéfice net		$194,772 50
Montant net des primes		$851,204 00
En moins : Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		103,512 46
Montant participant au profit		747,691 54
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
En caisse		40,260 60
Effets		171,172 52
Placé en billets garantis par hypothèques		505,181 50
Actions de Banque et bons hypothécaires		141,913 46
Bons des Etats Confédérés		60,000 00
Propriétés foncières		56 4[illegible] 62
Du pour primes et en voie de perception		55,825 49
		$1,0[illegible],248 54
Passif		
Primes non expirées	$216,160 00	
Intérêt à payer sur scrips	35,976 00	
Scrips et intérêt dus et non réclamés	27,[illegible] 90	509,335 90
Actif actuel		$740,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 7 juin 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse d'Orléans, sont présents John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 7 juin 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de faire un dividende en scrip de 20 pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, et de payer six pour cent d'intérêt sur les scrips en circulation de la Compagnie. Les certificats de scrips seront émis le 1er août prochain.

—DIRECTEURS—

Geo. Connelly, O. Mitenberger,
John Pemberton, J. N. Nevius,
P. Maspero, J. O. Nixon,
P. Poutz, C. H. Slocomb,
C. Harold, B. P. Voorhies,

9 juin B. O. Vignaud

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel.—Juin 1861.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Andrieu, Charles Jean Bap-Gauthier, Léon (artiste). — Hottin, Eugène.
Adder, Philippe. — Lagleyze, Emilie Mme
Baudé, Marie Mlle. — Lomand, Jean Marie et
Bruret, Jean Bingiose Sa... — François
Barret de Nar...ts, St-Victor. — Lachaud, Jean.
Batmale, René. — Micand, Joseph.
Bonnet, Adrien Benoni, — Macardy, Xavier.
Bourgon, Nicolas Bazile, — Mendoisse, Jean Marie
Besancon, Pierre — Montebrun, Alexandre.
Cius, Joseph. — Materac, Félix.
Charvey, Jean. — Montaudon, Gustave.
Casteres, Jean. — Michelet Ferrier, Rosalie Mlle
Cazalas, Jean Marie —
Canivet, Placide Hyacinthe. — Poncabaré, Sylvain Raymond et ses fils
De St-Omer, Marie-Louise —
Devine Mlle — Pillon, Louise Mme
Dugous, Mme, née Louise Olle. — Pichery, Joseph Antoine.
Delgado, Philippe. — Raveur, Joseph.
Delafontaine, Jean Jules. — Rondineau, Jean Marie.
Debord, Antoine. — Rosière, Adolphe.
De Lesparre, Antoine. — Rov, Mme Veuve, née Eugénie Lamare.
Froment, Baptiste. — Remy, Jacques Henry.
Fauveau, Joseph. — Sabadier, Germain Gustave.
Grieb, Joseph. — Thibliier, Pierre.
Gingreau, Louis Pascal. — Vertier, Alfred.
Gasnerie. — Vougnier, Eugène.
Gagrin, Bernard. — Walker, A. William.

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours [les dimanches exceptés], de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3juin

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoit,

SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs,

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés
LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

FLANDRY & CHARPAUX
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.
Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.
30 sep—1an

MUSIQUE

A. ELIE,
Rue Royale, No 66.

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX : HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que : CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi : BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—☞

Résilles ! Résilles !

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co
174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York :
6 douzaines Résilles or Solférino, de $ 8 réduites à $3
do do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 35.
Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5. 30janv

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—85 barils en débarquement du steamboat St-Cloud, venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN,
... 55 rue Vieille-Levée

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné—
Vin rouge—30 barriques Château Montiguac.
30 barriques St Estèphe.
25 do Grand de Gaulne.
35 do St Lambert.
100 caisses vin rouge Ch. Moutiguac.
175 do St Julien Listard
45 do vin rouge Graud Listard.
75 do do Margaux Médoc.
135 do do Cant. Lafitte, gr. et ½ bouteilles
30 do do Chât. La ose.
30 do do " Margaux.
30 do do St Julien Médoc.
30 do do Docestaing.
30 do do Larrouds.
25 do C.C. LaMission.
Vins blancs—25 caisses Beysac & Sautier H. S.
30 caisses Château Yquem
20 do Haut Barsac. M. A. CALONGNE,
8mai 215 et 207, rue Royale, enc. Dumaine

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. White, partira pour Cavallos Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich, Landing, Milliken, Bend, Ducksport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe-Coupée, Bayou Sara, Fort Hudson, Bâton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus.

J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

☞ On prend le frêt pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, où il est rembarqué sur de plus petits bateaux. 30 avril

POUR LES OPELOUSAS

LE bateau à vapeur ANNA PERRET, neuf et fin marcheur, capt. Capp, partira TOUS LES MERCREDIS, à 5 heures P. M. en remplacement du bateau à vapeur NINA SIMMES. Il prendra du frêt et des passagers pour la Vieille Rivière, Simmesport et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

QUEYROUZE & LANGSDORFF,
Rue St-Louis, Nos 12 et 14,
J. G. ARNOLD,
24mai Agent pour les annonces

Compagnie d'Assurance DE L'UNION
A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,
Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861 :		
Primes sur les risques d'incendie		$128,250 00
Primes " " des rivières		52,774 86
Primes " " des mers		83,404 39
Total		$262,429 28
Primes remboursées		5,085 21
Total des primes		$257,344 07
Primes non-échues le 30 avril 1860		49,000 00
Total net des primes		$306,344 07
Pertes payées dans l'année :		
Pertes par les incendies	$97,607 53	
" sur les rivières	25,188 89	
" sur les mers	55,352 29	
Total des pertes	$178,148 51	
Réassurances	11,164 [illegible]	
Quinze pour cent remboursé	18,064 24	
Dépenses d'intérêts sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	14,412 94	222,090 36
Bénéfice brut		$84,253 71
Réserve pour risques non expirés		50,000 00
Bénéfice net		$34,253 71
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions		$160,625 00
Prêts garantis par hypothèque		34,517 50
Prêts garantis par actions de banques		170,229 02
Effets pour primes, à courte échéance		69,098 21
Primes en voie de perception		27,211 07
Scrip d'autres compagnies		10,847 00
Actions et bons		6 000 00
En caisse		60,991 97
Total de l'actif		$539,540 77

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour les assurés un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juillet 1861, qu'il serait déclaré un dividende de quinze pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 15me section de la charte de la Compagnie, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

—*Directeurs*—

John Dolhonde, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. Charpantier, maison de Lobit, Charpantier, & Cie.
M. J. Zuntz, maison de J. M. Rhorer & Zuntz.
R. W. Ogden, maison de P. Cusachs & Ogden.
Carl Kohn.
L. F. Generes, maison de Abat, Generes & Co.
Victor Maignan.
Jos. Deynoodt.
A. Chiapella. 12mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL
DE LA

Compagnie d'Assurance Hope
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		$136 038 79
Primes de risques sur incendie	$98,343 35	
" " des mers	26,933 41	
" " des rivières	10,762 03	
		136,038 79
Primes remboursées		1,325 52
		134 713 26
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risq. d'incendie	71,605 44	
Sur les risq. des mers	15,45[illegible] 42	
Sur les risq. des rivières	[illegible] 96	
		89 625 82
15 pour cent remboursé aux personnes assurées	16 487 43	
Réassurances	9,861 48	
Dépens, intér. en moins	13,85[illegible]	40,302 42—129 328 24
Bénéfice net		$5,385 02
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets d'actions		92,500 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté		88,701 50
Effets garantis		3,250 00
Effets pour primes		9,795 49
Actions		5,757 50
Dûs pour primes en voie de perception		27,958 80
En caisse		27,461 91
		255,385 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
16 mai

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra des commandes de bouquets pour mariages, fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, camélias, jasmins, arbustes à des prix réduits. rendra les ordres pour faire les jardins. 29sep—au1⅞n

EN magasin et à vendre par le soussigné—
Vins—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol,
25 barriques vin rouge pour famille,
1500 caisses vin rouge St Julien, Ht Brion, Ch. Latour,
500 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec,
500 do muscat de Frontignan, Noilly, Prat & Co,
150 do do superieur,
250 do vermouth Noilly, Prat & Co,
20 do do mousseux,
Liqueurs—80 caisses cassis Noilly, Prat & Co,
40 caisses punch au rum do
25 do ratafia de cerises do
50 do liqueurs assorties
10 do eau verte
Salaisons, —250 caisses cornichons, capres fines, variantes, olives farcies, olives
Amandes, 100 balles du Languedoc, coque tendre
Huile, 700 paniers Plagniol, en grandes et demi bout.
Fruits—80 caisses fruits au jus—25 caisses fraises au jus—25 de fruits à l'eau de vie — 50 do cerises à l'eau de vie.
Dame-jeannes—400 de 1, 2, 3 et 5 gallons,
Bouteilles—160 paniers, 22 onces et 60 caisses bouteilles à Cognac,
Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Dermophile de Magenta [eau de toilette]
50 estagnons eau de rose—30 do eau de fleurs d'oranger,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
Savon—400 caisses savon bleu, vif recuit,
Conserves—20 do conserves tomates.
PAUL JUGE & FASSY,
16 mars 27, rue St Louis.

EAU-DE-VIE—
20¼ pipes Edouard Simon, Cognac 1815
20⅛ "
30½ " Henry Jacques " 1825
2 ¼ "
25¼ " Jean Hiss, 4me preuve
30⅛ "
A vendre par E. BORDELOIS,
26mars 21 rue Conti

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
6mai

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE.—Un lot de Salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
8mai

CONSERVES—Un assortiment complet d'approvisionnements pour navires et passagers, tels que veau rôti, veau à l'oseille, bœuf bouilli, bœuf en daube, pintarde, chapon, patés truffés, bouillon, julienne, bécasse rôtie, galantine de volaille, caisses d'olives, saumon à l'huile, lait doux, petits pois, etc., à vendre par
M. A. CALONGNE,
25mai 205 et 207, rue Royale, enc. Dumaine.

EN débarquement du navire Adelaide Bel, du Havre et en magasin :
300 douzaines Neuchâtels.
A vendre par M. A. CALONGNE,
14 mars 205 et 207, enc. Royale et Dumaine

FRUITS au jus, liqueurs—100 caisses fruits au jus assortis ; 30 do fraises au jus ; 60 do fruits à l'eau-de-vie ; 200 de cerises à l'eau-de-vie ; 100 do absinthe Suisse ; 50 de marasquino de Zara ; 25 do curaçao importé ; 25 do kirsh Wasser.
A vendre par LANATA FRERES,
29mai 9 et 11, rue Jefferson

SALSEPAREILLE—Un lot de salsepareille mexicaine, à l'entrepôt de la douane, à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
46, Vieille Levée,
23 mai entre Bienville et Douane

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique à l'entrepôt de la douane, à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
46, Vieille Levée,
23 mai entre Douane et Bienville

BOUCHONS—Un assortiment de bouchons, à l'entrepôt de la Douane, à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
46, Vieille Levée
23 mai entre Douane et Bienvill

FROMAGES ! Fromages—15 boucauts gruyère, J. L. Martin ; 50 caisses croûtes rouges ; 20 meules Parmesan à vendre par
29mai LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 50 demi-boîtes petits pois au naturel ; 100 do de 50 demi-boîtes champignons ; 10 do de 100¼ de boîtes, pâtés truffés ; 3 do de 100½ boîtes, truffes noires ; 4 do de 100½ boîtes, câpes à l'huile ; 50 do de 24½ boîtes, homards au naturel ; 4 do asperges au naturel ; 2 do lamproies à la Bordelaise, à vendre par
29mai LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

CHANGE

Sur Bordeaux, payable dans Paris, à vendre par
A. CARRIERE & Co,
30 avril—1 [illegible] 37, rue Vieille-Levée

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux—

Vins rouges et blancs.

100 barriques vin rouge, Ju Lavidalle & fils.
160 do do Ed. Lespuy.
40 do do Centenac, N & B.
42 do do Ht-Talence do
4 do vin blanc, Mt-Sauternes.

Eaux-de-vies.

5 demi-pipes eau-de-vie Mre Castillon, Je, 1815.
10 quarts do do do
5 huitièmes do do do

Fruits à l'eau-de-vie.

50 caisses de 12 paubans, prunes à l'eau-de-vie
25 de de 12 do poires do
25 de de 12 de abricots do

Vin rouge en caisse.

1,000 caisses de 12 bouteilles, vin St-Julien, E. Lompuy, à vendre par A. CARRIERE & Co,
12 mars 37, Vieille-Levée

BOUCHONS—73 balles de bouchons importés récemment par les navires William Ann et Golden Gross, un assortiment de toutes les qualités et de toutes les grosseurs, à vendre en Douane ou droits payés, par
CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville
5mar

EN débarquement du navire Iola Wylie, arrivé de Bordeaux—
60 barriques vin rouge,
100 do do
A vendre par J. J. TARDOS,
6 avril 43, Vieille Levée.

L'AMER-VIN IMPERIAL
Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes : sceau de Salomon, du spicenard, de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du murier sauvage et du bayberry.

Nous défions
LE MONDE
D'EN PRODUIRE
UN EGAL ! !

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux !

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il la PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise, et où sévissent les fièvres, en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,
Propriétaires,
No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.
Agence pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie. PLUMB & LEITNER,
à Augusta, Géorgie.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail,
J. WRIGHT & CO,
7avril— 21 et 151, rue de Chartres

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour dix mois expirées le 30 avril 1861		$891,878 14
Primes sur les risques d'incendie	$3[illegible],253 56	
Primes sur les risques des mers	194,882 33	
Primes sur les risques des rivières	256,428 25	
Primes sur les risques de la vie	306 00	
	$891,870 14	
Montant des primes des dix mois expirées le 30 avril 1861		657,728 06
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$162,890 42	
Sur les risques des mers	126,371 49	
Sur les risques des rivières	135,680 24	
	$424,942 55	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances	4,446 76	429,495 70
Bénéfice net		$237,232 27
L'actif de la compagnie est comme suit :		
Prêts garantis par actions de banques et actions publiques		13,129 97
Prêts sur bons et hypothèques		2[illegible],165 00
Effets à courte échéance, pour primes		201,232 75
Dû pour primes, en voie de perception		68,8[illegible] 85
Prêt pour l'assistance des Etats Confédérés		100,000 00
1,600 actions de banque		176,500 00
$49,00 de bons de la ville consolidée portant six pour cent		41,100 00
$50,000 de bons de la ville six pour cent émis en faveur de chemins de fer		40,000 00
Script d'autres compagnies		22,590 00
Propriétés foncières		60,000 00
En caisse		81,76[illegible] 38
Total de l'actif		$1,412,959 95

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville se sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.
A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

☞ Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an en argent sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi [10me jour] de juin prochain ; et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1852, payables comme suit :

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain ;

Vingt pour cent le deuxième lundi [9me jour] de septembre prochain.

Il est en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP de TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix dernières mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (12me jour) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courant de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président,
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs :

Samuel Bell, P. Avendano Moses Greenwood
John Watt, Samuel Smith, W. B. Tullis,
M. O. H. Norton, John D. Bein, J. I. Noble,
C. T. Buddecke, R. W. Estlin, John C. Barelli,
R. B. Summer, P. Simms, Alex Delbil,
M. H. Wright, P. N. Strong, John F Caldwell,
O. S. Hawkins, Th. Henderson, A. Heine,
H. Frellsen, J. J. Person, Adam Giffen
S. H. Kennedy, Corn. Fellowes, Stanley Covas,
W. G. Robinson, James Turner, M. Gillis,
G. W. Carroll S. B. Newman, 14 mai—1an

ARRIVE en débarquement du navire Iola Wylie, arrivé de Bordeaux—
38 barriques vin rouge St Emilion.
40 do do St-Julien.
60 do do bon ordinaire.
100 do do Cotes Frousac.
4 do do blanc Haut-Sauterne.
8 futailles eau-de-vie, fine Champagne.
Par J. N. CURIEN,
6avril 21, rue Toulouse

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon
1nov—1an

VINS—50 demi pipes vin de Cat. très corsé, 75 barriques vin de Bordeaux ; 25 barils vins blancs, 20 do de Malvoisie ; 20 vin de muscat ; 30 barils Xerez ; 30 do Madère, à vendre par F. SANCHO, No 226,
15mai Vieille Levée, Douane et St. Philippe

PRODUITS de Marseille—200 caisses vermouth N. P. & Co ; 400 do savon de Castille ; 200 do eau fleur d'oranger ; 100 do cassis du Mont-d'Or ; 100 de punch et ratafiat ; 150 do olives verdalles ; 200 caisses olives, câpres, cornichons ; 500 paniers huile d'olive ; 100 balles amandes, coque tendre.
A vendre par LANATA frères,
29mai 9 et 11, rue Jefferson

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, par les soussignés, par CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
9avril

SARDINES—50 caisses de 100¼ boîtes sardines de Lorient.
20 caisses de 100¼ boîtes sardines de Lorient.
33 " 100½ "
44 " 100¼ " de Nantes
10 " 100½ "
A vendre par HENRY VALETON & Co,
29 mai 27, 29, 31 rue Bienville.

SARDINES à l'huile—50 caisses de 100¼ boîtes sardines à l'huile Louis Eddin, Lorient ; 50 do de 200¼ do do do, 75 do de 100½ do do do. 50 de do 100¼ do do V Rozier, Nantes ; 50 do de 100½ do do do.
A vendre par HENRY VALETON & Co
9 mai 29, 29, 31, Bienville

FRUITS au jus—85 caisses fruits au jus assortis, Lafaurie, 45 do du do, de Paris,
100 do fraises au jus, diverses marques
A vendre par HENRY VALETON & Co
9 mai 27, 29, 31, Bienville

JUS de fruits—10 caisses suce de merise pour sirops, 10 do do framboises do, 70 do groseilles do
A vendre par HENRY VALETON & Co
9 mai 27, 29, 31, Bienv

VINS rouges à l'entrepot—40 barriques vin rouge en douane, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
3 mai 15 et 18 St Louis

FROMAGE—8 caveaux fromage d'Emmenthal, à vendre par HENRY VALETON & Co,
29 mai 27, 29, 31 rue Bienville.

PETITS POIS VERTS DE BRIANT—30 caisses de 100½ boîtes—1[illegible] do de 50 boîtes à vendre par
HENRY VALETON & Co,
29 mai 27 9, 31 rue Bienville.

CEPES A L'HUILE DE SALLES—10 caisses, à vendre par HENRY VALETON & Co,
29 mai 27, 29, 31 rue Bienville.

HUILE d'olive J. Plagniol—500 paniers 22 onces ; 250 paniers 11 onces ;
A vendre par C CAVAROC & CO,
16mai 116, rue Royale

CAFE de la Havane—Un lot fin vert, en magasin.
A vendre par E. TROISGROS,
15av 18, rue Douane

MARSEILLE—400 paniers huile Plagniol, grandes et demi-bouteilles,
300 caisses vermouth Noilly Prat & Co,
400 do do Joany & Co,
200 do vin muscat Frontignan,
200 do salaisons assorties,
300 do eau de fleurs d'oranger,
80 do cassis, punch et ratafia,
60 do kirsch Noilly Prat & Co,
20 barriques vin rouge Bergasse.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai 71, Vieille Levée

EN magasin—80 barriques vin rouge bon ordinaire,
50 barriques vin rouge pour familles,
70 barriques vin rouge St-Emilion,
18 demi barriques vin blanc vieux,
150 caisses fruits au jus,
300 caisses vin rouge Haut-Brion et Margaux,
25 balles bouchons pointus, longs,
10 do bouchons en sacs de 500,
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai 71, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Uncle Sam, de Bordeaux,
60 barriques vin rouge bon ordinaire, pour familles,
100 caisses vin rouge St Julien.
A vendre BLANCHIN & GIRAUD,
9 mai 71, Vieille Levée

ANISETTE—100 caisses anisette et liqueurs assorties.
20 demi-jeannes vieux madère.
15 do vieux cognac. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
avril—1f 39, Vieille Levée

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre.
60 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par
A. CARRIERE & Cie.
8 avril 37, Vieille-Levée

MORUE ! MORUE !— 200 caisses morue de choix en bon état.
30¼ tambours morue, en magasin et à vendre par
FRED. AVET,
Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.
3 avril—15f

VINS—500 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
200 caisses Cos d'Estournel,
200 do Haut Barsac, 15 barils do do
300 paniers champagne Perrier,
10 quarts Porto. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
6 av—15f 39, Vieille Levée

PRUNES sèches—100 caisses prunes sèches en pots, divers modèles et diverses grandeurs.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
2 av16 118 rue Royale

VIN rouge—40 barriques château Latour, Médoc
64 do Montferrand
60 do château Bouneau
60 do Grand St Lambert—en débarquement de la barque Active, arrivée de Bordeaux.
A vendre par X. LAMBERT,
1er avril au des Magasins, No 52.

EN Douane—25¼ pipes cognac Edmond Jautien
50¼ do Chas Jobit & Co,
30¼ do Jos Carle, vieux,
20 octaves eau-de-vie Rochelle.
A vendre par X. LAMBERT.

CUIR en rouleaux—20 rouleaux venant des Opelousas, en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29 avril 8 et 14 St Louis

AMORCES—4 caisses amorces françaises cannelées fondues, F I et G D, à vendre par B TURPIN,
... 55, Vieille Lev

SEULE AGENCE DE LA
Célèbre Manufacture "Stacker"
TENNESSEE.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Gueulles de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants :
Chaudière de 84 à 72 pouces, à $1 30 le pouce.
" 68 à 42 pouces, à $1
au-dessous de 42 pouces à 75 cts.
Les grilles à 4 cts. la livre, et les gueulles de fourneaux selon la grandeur et la façon, à $8, $9 et $8 cts. chaque.
E. P. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire
1 10 sept—1an No 12, rue de l'Union.

Etablissements Vétérinaires

DU Dr L. R. DELRIEU,

Rue des Remparts, 138 et 160, entre Toulouse et St-Pierre,
Et rue des Remparts, 99 et 101, entre Gravier et Perdido.

☞ Désireux de répondre aux témoignages de sympathie qui m'ont exprimé les premières maisons de la ville, en honorant de leurs suffrages les nouveaux établissements que j'ai ouverts sur la rue des Remparts, m'empresse de faire connaître les modifications apportées dans ces derniers. Puissent ces améliorations et mon dévouement de tous les instants justifier la confiance qui m'a été si loyalement et si spontanément accordée.

Hopitaux Vétérinaires.

Les infirmeries ont été établies d'après les règles de la plus stricte hygiène. Des compartiments spéciaux ont été affectés à chaque classe de maladies. Les animaux sont confortablement logés, avec des aliments de premier choix, et soignés par des palefreniers habiles.

Pharmacie Vétérinaire.

Les nombreuses demandes qui me sont faites journellement de la ville et de la campagne, et l'absence d'une spécialité de ce genre à la Nouvelle-Orléans, m'ont déterminé à ouvrir une pharmacie exclusivement vétérinaire. Celle-ci sera constamment approvisionnée de médicaments patentés des premières maisons de New-York, de Philadelphie et d'Europe.

Un soin scrupuleux est apporté dans les préparations auxquelles on joint les instructions sur leur mode d'emploi.

Entr'autres préparations médicinales on trouve dans la pharmacie du Dr L. R. Delrieu les suivantes :

1o. Un SPECIFIQUE INFAILLIBLE pour les maladies d'intestin, connues sous le nom de maladie des BOTTS.

2o. Une PREPARATION MEDICINALE héroïque contre l'affection hydrochémique, vulgairement appelée CHARBON. Cette médication a obtenu de brillants succès dans l'épizootie dernière (1860.)

3o. Une médication invariablement efficace contre les maladies dites d'acclimatement, plus généralement désignées par le nom de "LUNG FEVER" attaquant CHEVAUX, MULETS, VACHES, etc., etc.

4o. Une potion extrêmement salutaire contre l'affection dite : MALADIE DES JEUNES CHIENS.

6o. Aussi : ONGUENTS, POMMADES, PILULES, COLLYRES, MIXTURES, LINIMENS, TEINTURES, SOLUTIONS, etc., toutes les drogues, simples et composées employées dans les maladies des animaux domestiques.

Un assortiment complet d'instruments de chirurgie, flammes, ciseaux, bistouris, aiguilles à seton, renettes seringues, etc, etc.

Les grands établissements d'animaux faisant le service des voitures publiques ; les administrations d'omnibus, de chars à cheval ; les presses à coton ; peuvent s'adresser directement à la pharmacie. Les planteurs, auxquels un établissement de ce genre peut être d'une grande utilité, n'auront qu'à s'adresser à la maison R. Delrieu, par l'intermédiaire de leurs agents-commissionnaires. Leurs ordres seront ponctuellement exécutés.

Ateliers de ferrure orthopédique.

Ce n'est pas la routine aveugle et grossière des ouvriers maréchaux, qui constitue l'art de la maréchalerie ; ce dernier a ses principes et ses règles basés sur les données anatomiques et physiologiques des membres et du pied nommément. Considérée sous le triple rapport de la mécanique, de l'hygiène et des maladies nombreuses qui affectent les régions précitées, la maréchalerie constitue une des branches les plus importantes de l'enseignement vétérinaire. Je pourrais citer une infinité de cas d'animaux mis hors de service, qui ont repris leurs travaux après l'application d'une ferrure méthodique. Les neuf dixièmes des boiteries qui affectent les animaux proviennent de la conformation vicieuse des sabots et surtout de la mauvaise ferrure généralement pratiquée sans principes.

A cet effet, un atelier de ferrure orthopédique et hygiénique servi par les premiers ouvriers de la ville, sous la direction immédiate du Dr. L. R. Delrieu a été annexé à chacun des établissements. Constamment en main, pour vente, un grand assortiment de fers fabriqués dans les ateliers du Dr. L. R. Delrieu.

Consultations :

Pour animaux de vente avec certificat d'examen à $2 50 pour cent.

Pour cas litigieux, de jurisprudence et de médecine légale vétérinaires, *réduction de compromis, procès-verbaux, rapport d'arbitre, etc. etc.*

Pour l'examen d'animaux malades dans l'établissement à domicile.

Consultations par correspondance.

On peut prendre des abonnements avec l'établissement pour les soins et la ferrure au mois ou à l'année, à des prix extrêmement libéraux.

CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours de 8 A. M. à 10 heures, 2d District. De 10 A. M. à 12 M., 1er District.

Une salle d'opérations est exclusivement réservée pour les médecins qui désirent se livrer aux études pratiques de médecine comparée. Jaloux de mériter le haut patronage de ses confrères de la médecine humaine, le Dr. L. R. Delrieu se fera toujours très honoré de leur visite. Messieurs les médecins trouveront dans la pharmacie un assortiment de réactifs chimiques, des instruments de chirurgie et de dissection.

11mai—10fois en 1m

Ecole d'équitation privée,
RUE DES REMPARTS, 99,
Entre les rues Gravier et Perdido.

☞ Cet établissement, dirigé par le Dr L. R. Delrieu, est exclusivement réservé pour les Orleans Light Horse et pour les familles. Rien n'a été négligé par le propriétaire pour placer cet établissement dans les meilleures conditions.

Le programme de chaque leçon sera affiché dans le manège. Le cours d'équitation sera complété par un cours spécial d'hippiatrique, afin d'initier les élèves au mécanisme intime de la charpente animale du cheval ; de faire connaître les points les plus importants de l'instruction du cavalier en ce qui concerne l'application fructueuse de l'embouchure, des aides, du harnachement, etc. Le cours sera terminé par quelques principes généraux d'hygiène, dans le but de tirer du noble quadrupède que l'homme associe à ses plaisirs, à ses besoins et à ses dangers, tous les services qu'il est susceptible de rendre sans en compromettre, et former des cavaliers capables d'apprécier tout ce que ce noble exercice équestre renferme de réel.

Les Dames trouveront dans l'établissement tout le confortable et les prévenances qui sont dus à leur sexe. De vastes galeries ont été construites pour les parents qui désirent accompagner les élèves au manège.

Les personnes qui désireront se rendre au manège en voiture n'auront qu'à envoyer leurs ordres. —Chevaux pour promenades, parade et processions.

Constamment en main, un assortiment de chevaux de vente, pour cavaliers et amazones.

Dressage de chevaux à toutes les allures.

11 mai—10f en 1m

CHANDELLES Parafine de Meucci—100 caisses 4, 5 et 6 à la livre, patentées, à vendre par
B. TURPIN, 95 rue Vieille Levée
1erjn

SARDINES—65 caisses ¼ et ½ boîtes, Rodel, à vendre par B. TURPIN,
1erjn 53, rue Vieille-Levée

RAISINS—Figues, Amandes, &c., &c—500 caisses raisins Leyer ; 500¼ do do do ; 100½ caisses raisins M. R. ; 100½ 2 do do do ; 100 caisses figues de Naples ; 100 do amandes sans coque ; 50 balles amandes, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr
13mai 62 et 64, rue de la Vieille Levée

EN magasin—6 caisses pâtés assortis, Mercié & Debaux, 5 do Pellier, 5 do saucissons truffés, 5 do au saindoux, à vendre à une très grande réduction par
M. A. CALONGNE,
5avril 205 et 207 rue Royale enc. Dumaine.

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux—Eau de vie, 10 quarts cognac ;
Vinaigre—30 barils vinaigre blanc,
Fruits à l'eau de vie—50 caisses fruits assortis.
Bouchons—6 balles bouchons pointus.
A vendre par CHAUDET & NEE,
13mars 147 et 149, Royale, entre Toulouse St-Pierre

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,
126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que
Toile à draps 12¼ Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 6¼, 8¼, 10¼,
Services damassés du Béarn,
Services toiles, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c &c.
GIQUEL & JAMISON,
15 mars 126, rue du Can

FRUITS.—50 caisses fruits au jus,
100 caisses fruits au jus,
100 " fruits à l'eau-de-vie,
100 " cerises à l'eau-de-vie,
10 " gelées de fruits,
10 " marmelade de fruits
100 " variantes et Cornichons
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD,
4 avril—15f 39 Vieille-Levée.

PATÉS TRUFFÉS—5 caisses 50¼ foies,
5 caisses 100½ foies,
5 caisses 50¼ muriers, allouettes,
5 do 100½ muriers, bécasses,
5 do 50¼ perdreaux, lièvres,
5 do 100½ perdreaux, grives,
50 do pieds de porc, andouillettes, &c.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4 av—15f 39, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE J. Plagniol,
1000 paniers 22 onces,
500 paniers 22 onces.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co
5avril—8 116 rue Royale

B. DOUR,
Marchand de graines,
29, rue Conti, autrefois 23.

Vient de recevoir par les navires Asseyria et Heldelberg, du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage, potagères et fourragères, etc, telles que Artichaut, Asperge, Romaine,
Betterave, Moutarde,
Choufleur, Navet,
Chou cabus, Rutabaga,
Chou hatif d'été Chou navet,
Carotte, Chou rave,
Celeri, Ognon,
Cerfeuil, Oseille,
Chicorée, Panais,
Cresson, Persil,
Laitue, Poireau,
Roquette, Poirée,
Pois, Radis,
Salsifis, Scorsonère,
Haricots de Soissons,
Haricots nain et rame,
Trèfle blanc, rouge et incarnat, graines pour les jardins, constamment en magasin, ainsi de fleurs. Le tout de différentes qualités de chaque espèce bien assorti.
A vendre à des prix modérés

A. BERNARD
Horticulteur, 36, rue de Chartres.

GRAND ASSORTIMENT DE

Jacinthes, tulipes, renoncules, anémones, lys, amaryllis, crinum, couronne impériale, scille maritime, glaïeuls, dahlias et autres bulbes récemment reçues ;
Graines de fleurs, graines de jardinage, griffes d'asperges, &c.

Aussi d'un beau choix d'outils d'horticulture, de cloches en verre pour boutures et primeurs, de poterie fine, de vases, godets, sabots pour jardin, &c.

Les amateurs sont invités à venir visiter ses serres renfermant une quantité de plantes exotiques et de camélias de 1er choix acclimatés. On trouvera dans son jardin de 25 à 30 milles orangers de diverses grandeurs, depuis $25 à $150 le cent, des nefliers du Japon, et toute espèce d'arbres fruitiers.

Les commandes de bouquets, soit pour mariage, fêtes ou théâtres, seront exécutées avec le plus grand soin

Graines de jardinage.
Graines créoles de la nouvelle récolte

Chou pied court, très bonne espèce,
Navet plat blanc, navet plat collet rose,
Laitue impériale, laitue royale, roquette,
Moutarde brune, oignons.
A récolter dans le mois de juin.
Carrottes, très bonne espèce, poireau,
Chicorée frisée de Meaux, laitue romaine,
Laitue de Versaille, laitue verte d'été,
Laitue d'hiver, radis, persil et cerfeuil.

☞ Les personnes qui n'ont pas l'habitude de semer des graines créoles peuvent s'adresser au soussigné qui leur donnera les époques pour les semer. Faisant le jardinage depuis près de 28 ans, et ayant toujours employé des graines créoles, il a pu en reconnaître la supériorité pour l'été et le commencement de l'automne.

Graines d'Europe, de la dernière récolte.

Chou pommé, 7 variétés,
Chou-fleurs d'Italie, brocoli blanc,
Chou-rave, chou-navet Boutabaga,
Céleri plein blanc, chicorée, scarolle, cresson,
Laitue de Versailles, laitue romaine, cresson,
Carrotte demi longue, carrotte créole,
Radis assortis, panais, salsifis, moutarde,
Betteraves courtes, betteraves longues, bette blanche,
Navet plat blanc, navet collet rose, asperge,
Melon gros masqué, melon d'eau de la Caroline,
Squash nain blanc, grosses tomates, concombres,
Aubergine pourpre, aubergine blanche.

Toutes ces graines viennent d'être éprouvées et levées très bien.

A vendre à des prix modérés par J. MENARD,
No 312, Vieille Levée
1 juin entre Hopital et Quartier

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal.

Les Etats Confédérés vs. le navire Lemuel Dyer, ses embarcations, &c.

Cour de District des Etats Confédérés. District de la Louisiane.—En prise—No 17.

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession la *huitième partie* du navire LEMUEL DYER, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations. Je cite et avertis conséquemment tous les propriétaires et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans le dit navire, &c. de se présenter devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle sera tenue, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi [ou avant cette époque] à partir de la publication de cette monition—afin de faire connaître les raisons [s'il y en a] pour lesquelles la dite *huitième partie* du dit navire Lemuel Dyer, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué conformément à la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY,
Marshal des Etats Confédérés.
1er juin 1861. 3 juin—3f en 20

Monition du Marshal.

J. C. McLellan, steamer armé Music vs le navire John H. Jarvis et son chargement.

Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane.—No 5—En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire J. H. JARVIS, ses gréements apparaux et meubles et son chargement. Je cite et avertis le propriétaire ou les propriétaires et toutes autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit quelconque, titre ou intérêt quelconque dans ledit navire, de comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi [ou avant cette époque] à partir de la publication de cette monition—afin de faire connaître les raisons, (si elles en ont aucune) pour lesquelles ledit navire J. H. JARVIS et son chargement ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué d'après la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY,
marshal des Etats Confédérés d'Am.
22 mai—3eu20j bureau à la Nouvelle Douane

Monition du Marshal.

John Wilson et autres, propriétaires du steamer Calhoun vs la barque Ocean Eagle et son chargement.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane.—No 3. En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession la barque "OCEAN EAGLE", ses gréements, apparaux, meubles, &c., et son chargement composé de 1144 barils de chaux. Je cite et avertis le ou les propriétaires et toutes les autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans ledit navire, de comparaître devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi [ou avant cette époque] à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons (s'il y en a) pour lesquelles ladite barque OCEAN EAGLE et son chargement ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué d'après la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY,
Marshal des Etats Confédérés d'Am
22 mai—3f en 20 j Bureau, à la Nle-Douane.

Monition du Marshal.

James Still vs. le steam propeller Mobile.

Cour de District des Etats Confédérés. District de la Louisiane No 2. Procès pour possession

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le steam propeller MOBILE, ses gréements, apparaux, meubles, etc., lequel est maintenant mouillé dans la Baie de Berwick. Je cite et avertis tous les propriétaires et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans ledit propeller, &c. de se présenter devant une Cour des Etats Confédérés, pour le susdit district, laquelle sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons [s'il y en a] pour lesquelles ledit steam propeller MOBILE, ses gréements, apparaux et meubles ne seraient pas gardés et pourquoi il ne serait point permis de quitter le susdit lieu ou le Port de la Nouvelle-Orléans, sans garantie conformément à la prière du demandeur.

C. B. BEVERLEY,
Marshal des Etats Confédérés d'Am.
25 mai—3f en 20 j

Monition du Marshal.

S. C. McLellan et al, le steamer armé Music vs le navire Marshal.

Cour de District des Etats Confédérés.—District de la Louisiane No 4. En Prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire MARSHALL, ses gréements, apparaux, meubles, etc. Je cite et avertis le ou les propriétaires et toutes les autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans le dit navire, de se présenter devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle sera tenue, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi (ou avant cette époque), à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le dit navire MARSHALL ne serait pas condamné comme prise légale et le produit distribué d'après la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY,
Marshal des Etats Confédérés d'Am
24mai—3f Bureau à la Nouvelle Douane

Monition du Marshal.

Le côtre à vapeur McClellan et al vs le navire Abaillino et son chargement.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 8—En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire ABAILLINO, ses gréements, apparaux, meubles et son chargement, et je cite et avertis le ou les propriétaires et tous autres ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans le dit navire, de se présenter devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons, [s'il y en a] pour lesquelles le dit navire Abaillino et son chargement ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué conformément à la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY
marshal des Etats Confédérés d'Am
24mai—3en2 j

SUCRE de la Havane—70 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Gent Miramon, à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
3mai No 64 rue des Magasins

PLOMB—100 saumons, en magasin, à vendre par
E. TROISGROS, 18 rue de la Douane,
11mai entre Chartres et Vieille-Levée

Cigares Principe.

25MILLE Variables cigares Principe, en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
10mai Rue des Magasins, No 64

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers"
25 do "Fillers".
A vendre par J. J. TARDOS,
43 Vieille-Levée.

VINS—160 barriques vin rouge,
30 barriques vin blanc, En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par
11mars J. & J. TARDOS, 43 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—73 caisses sucre blanc et sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par
B. PLANNAN,
4 mai Rue Vieille Levée, Nos 68 et 40.

BITTERS des Arabes de Hostetters et Crookes Bitters—29 caisses Bitters des Arabes ; 100 do Hostetters Bitters ; 50 do Crookes Bitters, à vendre par
F. SANCHO No 226, Vieille Levée, entre
13mai Douane et St-Philippe

EN débarquement de la barque Mount Vernon, venant de Gênes.
350 caisses de Macaroni blanc,
300 caisses Vermicelli do,
350 caisses Pâte assortie,
2 caisses Saucissons de Boulogne,
2 caisses saucissons de Gênes,
25 barils Amandes cassées, sans coques,
A vendre par A. LANATA,
13 mai—6f No 163 rue Vieille-Levée.

WHISKY—30 barils vieux whisky Bourbon.
15 caisses London Old Tom gin.
40 caisses Calhoun whisky
100 caisses Voldner schiedam schnaaps. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
4avril—15f 39, Vieille Levée

Alfénide.

REÇU par l'Adelaide Bel, du Havre, un nouvel assortiment de couverts petits et grands, pour service de table, en alfénide au premier titre.
A vendre chez LION & ANDRÉE,
11 mars coin Bienville et Royale

CHEMISES chemises chemises—Reçu par Lion & Andrée—54 et 56 anciens 60 et 62 rue Royale, enc. Bienville—200 douzaines chemises pour hommes, jeunes gens et enfants, chemises devant toile, chemises toute toile, chemises tout coton, chemises couleur. Les chemises sont parfaitement faites et bien proportionnées ; elles sortent des meilleures maisons de Paris. Chauvet, Fournier, Hayem 21 mai

BONNETERIE bonneterie—Un grand assortiment de bonneterie, gilets de peau en laine, flanelle merinos, coton soie, fil d'Ecosse, coton écru, tricot, caleçons laine, flanelle, merinos coton, soie, coton écru, tricot, toile, chaussettes en laine, coton blanc et écru, fil d'Ecosse, Perse, fil soie. LION & ANDRE E
21 mai 54 et 56 rue Royale, enc Bienvill

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin :
200 paniers huile 22 onces Bacigalupi,
100 caisses huile 32 onces vierge,
100 do huile 22 onces double clarifiée J L Duret,
400 caissons olives Th. Ronnan,
50 do cornichons,
200 quarts Burgundy Port,
100 quarts Madère,
2000 caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Bornet Jenne, de Bordeaux.

Mme ALLUARD, Somnambule,
No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hopital,

SE charge spécialement du traitement si extraordinaire des maladies Nerveuses, l'Epilepsie comprise ; sur dix malades, huit sont radicalement guéris de cette cruelle maladie.

Dans les étouffements du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, pas d'insuccès en trois jours. Les directions de l'estomac se font admirablement sur les indices de Madame Alluard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérées de la Nouvelle-Orléans ; bref, la nature a doté Mme Alluard d'une organisation telle qu'elle est la providence des malades atteints de maladies chroniques.

Prix des consultations, trois piastres pour les cas ordinaires. 11 avril—3m

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE
Articles Civils et Militaires,
61, rue de Chartres.

Kepys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérent, renommés par leur légèreté ;
Casimir noirs, superfins ;
Souples hommes et enfans de tous genres, Maures Victoria, Thibet, Monlow, castors bruns et gris, Crickets master piece ;
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns ;
Magenta et Adalbert, articles nouveaux ;
Amazones de tous genres ;
Spécialités pour enfants, Andaloux et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris ;
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légères pour bureaux.

Outre son importation directe de chapeaux de soie, tous de qualités supérieures, la maison Drez étant pourvue d'employés de premier ordre, ayant longtemps exercé dans les principales maisons de Paris, est toujours prête à faire sur ordre, tels genre de chapeaux que peut désirer sa clientèle et dans le plus prompt délai.
23janv—1an

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne & Chartres.

DESIRANT réduire notre immense assortiment de marchandises sèches, nous offrons à notre clientèle et au public en général toutes nos marchandises au prix d'importation, telles que
Mantelets soies et dentelles,
Pointes et Châles dentelle,
Gants et Mitaines filet,
Mouchoirs et Parures brodés,
Valenciennes, Broderies,
Jaconat, Organdi et Mousseline imprimés,
Barège anglais uni et broché,
Mousseline suisse unie et à carreaux,
Toile d'Irlande et Batiste,
Toile et ... de toute largeur,
Coutil fil, Merinos français, Casimir léger,
Nankinet, Ginga fil, Cotonnade française,
Brin fil blanc, écru et gris,
Mousseline à moustiquaire unie, à carreaux, broché et jacquard,
Bobinet à moustiquaire,
Linge de table, toile à torchons &c, ainsi que beaucoup d'autres articles directement importés.
16 avril TURCOTTE & BLANCAND.

CHAMPIGNONS—15 caisses 100½ boîtes champignons Salles, Delso ; 15 caisses 100½ boîtes petits pois ; 10 caisses 100½ boîtes macédoines ; 2 caisses 100½ boîtes aux truffes. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
4 avril—15f 39, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Montferrand.
200 caisses vin rouge St-Laurent.
A vendre par E. BORDELOIS,
11mars No. 21 rue Conti.

BI CARBE DE SOUDE—300 barils lots de la marque L. Descoq & Co, à vendre par
W. H. VREDENBURGH,
8 avril No. 36 Vieille-Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

Francis Siewerseen vs John Taylor.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,371.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 12 de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir :

JINNEY, négresse âgée de 35 ans, et ses trois enfans,
ELISABETH, âgée d'environ 12 ans et demi,
CHARLES, âgé d'environ 3 ans et demi, et
NORA, âgé d'environ 18 mois.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif
de la paroisse d'Orléans.
10juin—10,19,27 4.12juil.

Jacques Gruet vs Louis Simon.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,883—En vertu d'un writ de vente rendu le huit de juin 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 22 de juin 1861, à 10 heures et demie A. M., rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, 2me District, à la vente publique et adjudication de—
Une table à rallonge, 9 tables à côtés, 4 tables rondes de noyer, 2 grandes tables de noyer, un petit comptoir et 5 douzaines de chaises fonds de canne.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
10 juin—13,17,20,22

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs A. Roux et Marie Noel Cordier, f. c. l.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,479 (F. C.)—En vertu d'un writ de fieri facias contre Marie Noel Cordier, f. c. l. et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 12 de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir—

DEUX PORTIONS DE TERRE situées dans le Troisième District de cette ville que desquelles a une façade de dix arpents au Chemin de Gentilly sur trente arpents de profondeur.

L'autre portion a une façade de quatre arpents au dit Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
10juin—10,19,27—juil,12 Shérif de la paroisse d'Orléans

Shirley, Brill & Cie. vs le bateau à vapeur William M Levy et les propriétaires

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,4[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 14 de juin 1861 à midi à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur WILLIAM M. LEVY, ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis à vis de la rue Conti, Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date de la vente jusqu'au paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en ce déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce, du shérif, du greffier, et les dépenses s'élevant ensemble à la somme de $4[illegible] environ.

E. T. PARKER,
4juin—4,10 14 Shérif de la paroisse d'Orléans.

George Johnson vs le bateau à vapeur Rock City, le Capitaine et les Propriétaires—D. P. Eaton vs les mêmes.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 15,[illegible] et 15,[illegible]—En vertu de deux ordres de vente rendus le 27 de mai 1861, et à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 14 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur ROCK CITY, ensemble avec sa machine, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi rive droite, en face de la rue Gravier, Premier District.

Saisi provisoirement dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation avec sécurité bonne et solvable, conformément à la loi.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en ce déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce, du shérif, du greffier, et les dépenses, s'élevant ensemble à la somme de $430 environ.

E T PARKER
4 juin—10, 14 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Adam Wagner vs le bateau à vapeur Republic et al

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, No 14,[illegible]—En vertu d'un ordre rendu le 24 de mai 1861 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le VENDREDI 14 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur REPUBLIC ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi rive droite, en face de la rue [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable conformément à la loi.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en ce déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce, du shérif, du greffier, et les dépenses s'élevant ensemble à la somme de $[illegible] environ.

E T PARKER Shérif
4juin—10, 14 de la Paroisse d'Orléans

J. B. St Amand agent vs Henry Sc[illegible]

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 10 de juin 1861, à 10 heures A. M., au domicile situé rue Jefferson No 2[illegible], à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boutique de barbier, trouvé dans la maison, et [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E T PARKER
28 mai—31, 2 juin 6 10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Barbot & Warner vs le bateau à vapeur Rochester, capitaine et les propriétaires—John S. Dunn vs les mêmes

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 9,[illegible] et 9,[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus je procéderai le MARDI 11 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur ROEBUCK ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi rive droite, en face de l'Ainsbourg

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E T PARKER
8 juin—8,10 11 Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. B. & Kennedy vs ses créanciers et al

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,191—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de mai 1861, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 15 de juin 1861, à 10½ heures A. M., au No 23 rue de [illegible], Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Sept montres d'or, deux chaînes d'or une grande pendule ou régulateur, dix bottes [illegible] de montres [illegible]
Cédés par l'insolvable à ses créanciers
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E T PARKER, shérif
4 juin—7 10 12 15 de la Paroisse d'Orléans.

J. J. Krause vs la succession de Nanette Montreuil et son mari. Simon Baham, f de l

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 2 de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

TROIS TERRAINS situés au faubourg Jackson, en cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, d'Orléans, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos Dix, Onze et Douze de l'îlet No soixante-huit, d'après un plan dressé par Y. Schreiber le 20 de février 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur chacune des rues d'Orléans et St-Patrick, sur cent quarante trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif,
de la Paroisse d'Orléans.
31mai—31,10,17 24ju &2juil.

Jean Malplat vs. ses créanciers et les créanciers de Jean Malplat & Co.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16 216—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er de juin 1861, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 19 de juin 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds ainsi que le bail d'une boulangerie et d'un café située à l'angle du Chemin de Gentilly et de la rue LaHarpe, dans le 3me District de ...
... chevaux, 1 mulet, 2 charrettes à pain et harnais et autres effets mobiliers dont le détail sera donné à la vente.

Le bail est pour trois ans à compter du 1er avril 1859, à raison de $40 par mois, payables à la fin de chaque mois, avec le privilège de la part du preneur de renouveler pour une année ou aux mêmes conditions—Cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance, ainsi qu'il est dit plus haut, et la balance, s'il y avait, comptant. E. T. PARKER, Shérif
8juin—8,11,14,17,19. de la paroisse d'Orléans

J. B. Albert vs. Jean Fontan—No 24 469

QUATRIEME Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi. fa., à moi adressé par l'honorable Ernest Morel, juge de ladite Cour, j'exposerai en vente publique le MARDI, 11 juin 1861, à midi, sur les lieux situés à l'encoignure des rues Julie et Franklin No 273, Nouveau Bassin, le contenu d'un café et le bail expirant le 1er novembre 1861, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
8 juin—10, 11 O. CALONGNE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—C. C. Boyd vs ses créanciers—No 18,138—Il est ordonné qu'une cession des biens de l'insolvable soit acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; qu'ils ont à se réunir en l'étude de W. H. Peters, notaire public, mardi le 18 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues ; que H. B. Eggleston, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 10 mai 1861. E. MICHOT,
11mai—21,30 8juin Député greffier.

Succession de Alexandrine A. Domingon—No 17 965.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
6 juin—6,10,15 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Jean Malplatte vs ses créanciers et les créanciers de Jean Malplatte & Co.—No 16,216.

La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et les créanciers de Jean Malplatte & Co., il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, samedi le 15 juin 1861, à 10 heures A. M., pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable et des affaires de Malplatte & Co. et pour nommer un syndic conformément à la loi ; que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable, et les biens de J. Malplatte & Co. soient suspendues.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 31 mai 1861.
OSCAR LEBLANC,
1 juin—1 6,10 Député Greffier

E. Bourquin vs ses Créanciers—No 15,967.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le syndic provisoire ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour,
1juin—6 10 A. DREUX, Député Greffier.

Succession de Jacob Boyd—No 18,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné qu'un meeting des créanciers de la susdite succession sera tenu en l'étude de W. H. Peters, notaire public, mardi le dix-huitième jour de juin prochain [1861] à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite succession,—et que la Cour pour représenter les créanciers absents du défunt.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
17 mai—[illegible] Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Succession Wanderlin Doll.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
No 28, rue Royale.

IL sera vendu à l'enchère publique samedi treize juillet, à midi, au Merchants & Auctioneers Exchange, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de deux ordres de l'honorable J. [illegible], juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mai et du 7 juin 1861, pour le compte de la succession Doll et autres, les propriétés ci-après décrites, savoir :

La moitié indivise dépendant de ladite succession, et l'autre moitié indivise appartenant aux personnes ci-après nommées ; lesdites deux moitiés indivises étant offertes en vente ensemble et en un seul tout.

1o—La propriété suivante appartenant par moitié indivise à la succession Doll et à A. Baumgarden, savoir :

" Un lot de terre situé rue Tchoupitoulas, entre St-Joseph et Julia, désigné par le No 8 sur un plan de Joseph Pilié, ingénieur, du 30 avril 1836, mesurant 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec un magasin en briques à trois étages avec façade en granit, portant le No 190."

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans.

2o—La propriété suivante appartenant par moitié indivise à la succession Doll et à Bernard Hackmuller, savoir :

" Neuf lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les numéros Un à Neuf, inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Benton (maintenant la rue Franklin), Liberté, Melpomène et Terpsichore, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 23 mars 1855 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville ; lequel plan porte le No [illegible] 185.—Le lot No Un fondé l'encoignure des rues Melpomène et Benton (maintenant Franklin), et mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 82 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos Deux et Trois mesurent chacun trente pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Melpomène, sur la même profondeur. Les lots Nos quatre à huit, inclusivement, mesurent chacun treize pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 82 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No Neuf mesure treize pieds 11 pouces de face à la rue Melpomène sur un fond de 82 pieds, et ont une commune, ayant quatre pieds de large et sont formés de portions des susdits lots Nos 4, 5, 6 et 7 de l'îlet No 10, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une rangée de maisons construites en briques, et un hangar, et des bâtisses en bois et couvertes en bardeaux."

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $ 383 50 souscrit par Doll & Hackmuller, portant 6 pour cent d'intérêt de sa date jusqu'à maturité et 8 pour cent après l'échéance, daté le 11 mai 1860 et payable le 11 mai 1862. Pour la balance du prix, un tiers comptant et le reste à un et deux ans.

3o—Les propriétés suivantes appartenant par moitié indivise à la succession Doll et à John H. Nicholson, savoir : " Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara et désignés par les numéros 17, 18 et 19, sur un plan dressé par J. H. Pilié, voyer, le 31 mars 1856 et déposé en l'étude de L. Bouny, notaire public en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magnolia sur 120 pieds 9 pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles."

Termes et conditions — L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets de $416 12½ chaque, souscrits par Doll & Nicholson, datés de Nouvelle-Orléans le 24 mars 1861, deux payables le 24 mars 1864, et deux autres, le 24 mars 1865 à la Banque de l'Union, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leurs dates jusqu'à maturité et 8 pour cent de là jusqu'au paiement d'un billet de $[illegible] 125, souscrit par Jose Martinez, payables le 6 mai 1862 à la Banque de l'Etat de la Louisiane—portant intérêt au taux de 6 pour cent de leurs dates jusqu'à maturité et huit pour cent après l'échéance. Pour la balance du prix, un tiers comptant et le reste à un et deux ans.

4o. Deux autres lots de terre situés rue Terpsichore, entre Prytanée et St-Charles, désignés par les numéros 1 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Terpsichore, Prytanée, Naïades [illegible], d'après un plan dressé par Cha Bourdon, voyer, en date du 27 mars 1848. Le lot No 2 adjacent à la ligne du fond a trente pieds face à la rue Prytanée, mesure 34 pieds 7 pouces et demi de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 11 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles ; et le lot No 3 mesure 34 pieds, et le lot No 2 mesure 34 pieds 7 pouces et demi de face à la rue Terpsichore, sur 11 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles ; avec une vieille maison en bois et les autres améliorations qui s'y trouvent. Les lots Nos 1 et 2 forment l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un acte notarié en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pour un billet de $[illegible] avec 6 pour cent d'intérêt de sa date jusqu'à maturité et [illegible] de là jusqu'au paiement, et souscrit par Doll & Nicholson, en faveur de la dite banque, daté du 1er mars 1860, payable le 1 mars 1861, [illegible] ... et le reste à un et deux ans.

5o—Les propriétés suivantes appartenant par moitié indivise à la succession Doll et à ... Stroken, savoir :

" Deux lots de terre situés dans l'îlet compris entre les rues de Camp, Napoléon, Alexandre et Douane et désignés par les numéros 15, 16 et 17, et le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles ; le lot No 16 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur 104 pieds [illegible] de profondeur ... et le lot No 17 mesure 34 pieds [illegible]... de face à la rue Napoléon ... "

Termes et conditions—un tiers comptant et la balance à un et deux ans.

Nota. Pour 4 ... tous les lots [illegible] ... les acheteurs devront être garantis par hypothèque sur les propriétés vendues ... Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, ... aux frais des acquéreurs.

1juin—1[illegible] 22juin—[illegible]

Succession de Mme Ve Le Foucher.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu à l'enchère publique SAMEDI 22 juin à midi, à la demeure de Mme Vve Le Foucher, rue [illegible], entre les rues Melpomène et Terpsichore, conformément à un ordre de l'Honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 juin 1861, pour compte de la succession de feu Mme Vve Le Foucher :
Divers meubles ... argenterie, vaisselle et autres effets ...
Conditions—comptant. 1 juin—10,15,20,22

Fabrique de Chocolat à la vapeur,
ET
MAGASIN DE CONFISERIE DU SUD,
DE
ROCHET & DE LAMARRE,
RUE DE CHARTRES, No 31,
ENCOIGNURE DE DUANE.

☞ Ce nouvel établissement, si bien patronné dès le principe, est aujourd'hui dans l'état le plus florissant. Fondé sous l'ancienne maison de M. Rochet, dont le talent est apprécié depuis vingt ans, le nouvel établissement a de M. de Lamarre qui est reconnu comme un des meilleurs confiseurs en Amérique, traiter ...
... le public est prié de venir ... Chocolat à la vapeur ... Dragées, Bonbons au chocolat, glaces, à la liqueur, à la crème et pralinés.

On trouvera aussi ... pâtes ... sirops de toutes sortes ...
9 mai—6b

MANUFACTURE DE CHOCOLATS
MAISON — Mue à la vapeur — CAFÉ
FONDÉE — TORREFIÉ
en — à la
1850, **D. LOPEZ,** vapeur.
85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ... depuis plus de 11 ans ... chocolat ... recommande au public par l'excellence des produits qu'il ...
Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve
rue de Chartres, encoignure Conti,
et que les ... chocolats qui sortent de chez lui portent ... 1av—☞

Dépots d'armes.

LA maison LION & ANDRÉE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux,
de Colt,
de Adams
de Smith & Wilson—
Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.
24 avril Coin Bienville et Royale.

AUX PHARMACIENS, Confiseurs et Distillateurs, 50 caisses amandes sans coques, 150 balles amandes à coques tendres, 150 caisses prunes sèches, 150 barils crème de tartre, 150 do do Canaries, 10 caisses manne en larmes, 50 do en sortes, 500 livres essence Portugal, bergamotte et rose, 20 caisses gomme arabique 9¢ estagnons eau de fleurs d'oranger, 500 caisses do do do
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jur
7 mai 62 et 64, Vieille Levée

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le goût des articles qui sortiront de ses ateliers.
10déc—6m

C. A. BARRIERE & FRERE,
130, rue du Canal,
Batisses Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant—

ORGANDIES IMPRIMEES RICHES,
JACONAT " "
PERCALES " "
PIQUE " "
GRENADINES " "

Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Française pour chemises.
à draps, damassées et ouvrées.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousseline et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL, ETOFFES rayées,
Des meilleures fabriques du Sud.
COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c., &c.

Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les meilleures marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 25fev—

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,
CONCOURS 53 et 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames les voyées par MM. les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi, de midi à 2 heures.
Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.
22 fev—6m

VINS POUR FAMILLES—
50 barriques vin rouge St Julien
40 " Canteuac
40 " Padillac
30 " Margaux
12 " Léoville
12 " Cos Labory
50 " vin blanc Sauterne.
A vendre par E. BORDELOIS
2mars 21 rue Conti.

EN débarquement du navire Uncle Sam, venant de Bordeaux—
150 barriques vin rouge Montferrand.
5 demi pipes eau-de-vie Mre Castillon Je 1815.
10 quarts do do do
5 huitièmes do do A. CARRIERE & CO,
A vendre par 37 Vieille Levée.
2mai

DIVERS en magasin—30 barriques vin rouge, Côtes pour familles, 40 barriques vin vieux St Emilion 1er cru, 22 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 300 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne,
75 caisses do do 1½ bout. super.
120 do absinthe Pernod & Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Noilly, 49 balles bouchons pointus et réguliers, 10 balles do à dame-jeannes, 150 caisses fruits au jus, Lafaurie.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
11 avril 71, Vieille Levée

Huile ! Huile !

EN magasin et à vendre par le soussigné—
400 paniers, bouteilles, Plagniol ;
200 do ½ do do
200 do bouteilles Bacigalupi ;
150 do ½ do do
A vendre par FRED. AVET,
Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti
7 mai—15f et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE
150 lots Marchandises sèches de saison.

PAR E. ROGER & Co.

MARDI, 11 juin, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

150 lots marchandises sèches de saison, telles que Indiennes américaines, Jean Cambiel, Brin coton, Cotonnades françaises, Longcloth, calicots, Gants, Serviettes damassées, Mousseline suisse, Jaconas, Percales, Bishop lawns, Nansou, Mousseline imprimée, Coton écru, Soie noire, Coutils, Indiennes, Mercure, &c.

Conditions à la vente.

Vente péremptoire.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu, SAMEDI [illegible] 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et des [illegible], rue Royale, entre Douane et Conti.

Un lot de terre avec ... rues Broad, Bourgogne et ... pieds de face au chemin du Bayou, ... de profondeur ... une maison ... puits, citerne, latrines, ... quantité d'arbres fruitiers.

Conditions—$[illegible] comptant et la balance ... tant 6 pour cent d'intérêt de la ...

Acte de vente pardevant J. ...

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia ...
Express à 7 A. M. ...
... du Nord et de l'Est, et ... principales villes du Nord et de l'Est ...
Tempo pour aller à New-York, trois jours et ...
prix, $[illegible] ... Pour plus de détails, s'adresser au bureau ...
Ticket Office, rue du Camp No 1 ...

Le frêt est reçu au dépôt ... jusqu'à 3 h. 30 P. M., tous les jours ...
La Compagnie n'est pas responsable ...
Le convoi d'excursion à Magnolia partira SAMEDI à 4 heures P. M.

Avis.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

INFORME le public, ainsi que ses amis ... qu'il a été ... M. J. BONNOT ... magasin de ... No 51 ... rue ... les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES.

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,
blanches et autres pour
CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau ... articles ... de velours drap et ... des modèles les plus ...

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour ...

Chars funèbres et Corbillards.

...

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et ... des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

...

M. JEAN BONNOT ...

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres,

...
Magasin
51.......Rue Ste Anne.......51
8 fev—1m

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été. ...

...

—Départ de convois—

...

—Arrangement du dimanche—

...

21 mai G. PANDELLY

MAISON
GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T DANELOUS.
121 Rue Royale. 141

IMPORTATION de Soieries ... manufacture de Soies et Rubans ... littoire du Sud.

—ATTENTION—

... chasse et d'escrime. ...

MAISON J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33.

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires.

Importation directe de France

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, l'assortiment le plus varié ... Chapeaux de Soie ...
do ...
do de Castor et Castor apprêtés de ...
do de Feutre souples de toute ...
do de Castor ...
do Magenta, Andaloux et Solferino ...
do de Paille de toute espèce ...
do et Casquettes de ...
do d'habitation, Hammacs, Campêche ... Panamas.
do d'Amazones de ...

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête : Kepys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.

Comme par le passé ... campagne pourront ... coiffure à la mesure exacte de la tête ... ouvriers qu'il a amenés de Paris.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez ... le plus vaste de chapeaux à des prix très modérés.

—EN DRAWBACK—
Chapeaux souples ... exportation, en caisses et par douzaines. J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres

ORANGES ! LIMONS ...
1500 caisses Limons 1er choix
En débarquement du navire ... de Palerme
à vendre par LANATA FRERES
14 mai ...

Pistolets Lefaucheux.
HEBERT & ESCOUSSE,
131, rue de Chartres

ONT reçu par le Catawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle ... *Carabines* ... cartouches pour les dits armes.

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Gen. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par
BORNIO & BROTHER,
avril Rue Gravier No 34

MACARONI et Vermicelli—100 caisses macaroni et pâtes d'Italie assorties, en débarquement du navire Mount Vernon, de Gênes, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, JR.
13mai No 62 et 64, rue Vieille Levée

HUILE—200 paniers huile 11, 12, 22 et 24 onces en barquement et à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jr.
13mai 62 et 64 Vieille Levée

FROMAGE tête de Maure—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par
W. H. VREDENBURGH.
8 avril No 36 Vieille Levée

TRUFFES NOIRES DE BATTENDARS—... caisses à vendre par HENRY VALETON &
29 mai 27, 29, 31 rue Bienville

CHANDELLES patentées de Judd—80 boites chandelles patentées de Judd, à vendre par
W. H. VREDENBURGH.
29 avril No 36 Vieille Levée

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS,
PLUMES et FLEURS,
VELOURS et SOIERIES pour chapeaux,
RUBANS de toutes espèces,
OMBRELLES MARQUISES,
BLONDES et DENTELLES,
PARURES POUR BAL,
Do pour mariées.
VOILETTES, GUIPURE, &c., &c.,
TULLES ILLUSIONS,
CREPES et TARLATANES,
RESILLES EN FILET avec jais,
GANTS DE PEAU ET DE SOIE,
MANCHETTES TRICOTTEES,
BRODERIES,
MANTEAUX pour dames et fillettes,
CASQUETTES pour garçons et cadets.
Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que tous les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DEBBER JR.
... 49, rue de Chartres

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 22 onces
150 do do 11 do
400 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co,
100 caisses do Joany & Co
300 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses eau de fleurs d'oranger, 300 caisses salaisons assorties, Bouchard, 50 caisses cassis du Mont d'or, 20 barriques vin rouge Bergasse.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
11 avril 71, Vieille Levée

BOURBON whisky—Quelques barils très vieux Bourbon whisky, à vendre par
BERNARD TURPIN.